



Livret d'information concernant la mobilité internationale des étudiants



Sommaire

1- Préambule	page 1
2- Objectifs institutionnels du stage hors métropole ou à l'étranger	page 1
3- Critères d'éligibilité	page 1
4- Calendrier d'information et d'accompagnement pour la réalisation d'un stage hors métropole ou à l'étranger	page 2
5- Consignes de sécurité	page 3
6- L'écriture du projet	page 3
7- Avant le stage	page 4
8- Pendant le stage	page 4
9- Après le stage	page 5
10- Reconnaissance de la mobilité	page 5
11- Sélection et validation des projets	page 5

1- Préambule

Tout étudiant ayant pour projet la réalisation d'un stage à l'étranger doit débiter sa réflexion dès le début de la formation. Ce projet peut être évoqué avec le référent pédagogique, le référent des stages à l'étranger ou tout autre personne ressource en raison de sa fonction, de sa connaissance du pays de destination envisagé ou pour sa connaissance d'élément particulier concernant l'étudiant (ex : référent handicap).

A ce jour, nos instituts de formation, encourage la mobilité sortante vers de nombreuses destinations mais n'a pas encore obtenu la charte Erasmus. De fait, les mobilités peuvent s'envisager selon deux voies :

- Le partenariat avec une association qui propose le terrain de stage, organise l'hébergement et assure l'encadrement sur place.
- L'initiative personnelle où l'étudiant recherche son stage et l'organise de manière autonome.

2- Objectifs institutionnels du stage hors métropole ou à l'étranger

- Expérimenter la démarche projet
- Favoriser la connaissance et le respect interculturel
- Améliorer les pratiques professionnelles et développer les compétences professionnelles
- Découvrir et s'adapter à d'autre système de santé et modes de prises en soins
- Renforcer les compétences communicationnelles et linguistiques

3- Critères d'éligibilité

Chaque étudiant peut présenter un dossier de demande de stage à l'étranger. Les situations particulières y compris les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversions ne sont pas des freins à la présentation d'un projet de mobilité. Il n'existe pas de limite d'âge. Selon les cas des interlocuteurs privilégiés pourront accompagner l'étudiant dans la construction de son projet (référent handicap ou pédagogique, agent administratif en charge des bourses et financements)

Tout étudiant peut prétendre à la réalisation d'un stage hors métropole, en fonction de certains critères d'éligibilité :

- Accord du référent pédagogique
- Information du coordonnateur pédagogique et du référent des stages à l'étranger au début du semestre 4 au plus tard
- Avoir acquis 120 ECTS à l'issue du semestre 4
- Absence de mesure disciplinaire
- Respect de la procédure de demande de stage

4- Calendrier d'information et d'accompagnement pour la réalisation d'un stage hors métropole

A l'IFSI du Gcspa, les stages hors métropole ont lieu en début de semestre 6, pour une durée de 8 semaines. La faisabilité de stage au semestre 5 est en cours d'étude.

Les dates des informations et réunions sont portées à la connaissance de l'étudiant suivant les modalités habituelles (planning sur plateforme Moodle®)

Calendrier prévisionnel	Elément	Documents consultables
Entrée en formation	Information sur les stages à l'étranger par formateurs référents de promotion	Intégrés au support de rentrée disponible en permanence sur la plateforme
Début de semestre 3	Présentation de la mobilité internationale par les référents des stages à l'étranger	Critères d'éligibilité Coordonnées personnes référentes
Février semestre 4	Réunion d'information par le référent des stages à l'étranger pour les étudiants intéressés	Support stages à l'étranger disponible sur la plateforme
Mars semestre 4	Présentation du projet et étude de recevabilité par le référent pédagogique et le référent handicap si nécessaire	Les référents renseignent la fiche d'avis
Avril-mai-juin semestre 4	Accompagnement à l'élaboration du projet par les référents des stages à l'étranger Contact avec structure d'accueil Test linguistique	Cahier des charges disponible sur la plateforme Critères de validation disponible sur la plateforme
Juillet n-1	Résultat du comité de validation Demande de financement (PRAME)	Publication sur la plateforme maximum un mois après la réunion du comité
Septembre - Octobre semestre 5	Accompagnement administratif et logistique par référents des stages à l'étranger	

5- Consignes de sécurité

Les stages ne seront acceptés qu'à destination de pays stables politiquement. Avant de vous engager dans un projet, consultez « conseils aux voyageurs » du gouvernement français.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>



6- L'écriture du projet : cahier des charges

La réalisation d'un stage à l'étranger né d'un désir. Progressivement, celui-ci se concrétise et demande à être construit. La formalisation dans un document permet de mener une réflexion plus approfondie sur les motivations, les risques, les objectifs dans une démarche accompagnée et régulée mais où l'étudiant doit démontrer son autonomie.

L'étudiant peut commencer à réaliser des recherches sur le pays, le système de santé, les soins, la culture dès le début de la formation.

Les recherches concernant le stage, le moyen de transport, l'hébergement auront lieu après la validation par le référent pédagogique après la CAC du semestre 3.

Le document expliquant le projet sera rédigé selon les normes habituelles et déposé sur la plateforme Moodle® avant le 15 juin de l'année n-1 dans le chapitre « stages – stages hors métropole – projets ».

Le dossier doit contenir :

- **Les motivations à la mobilité**

Motivations collectives à expliciter, le cas échéant, au regard du choix de l'association et des engagements pris avec elle.

- **Le contexte**

➤ Présentation du contexte du pays ou de la région

Situer le pays, la région sur le plan géographique, démographique, politique, économique, social, historique, religieux ...

➤ Présentation du système de santé du pays ou de la région

En incluant la formation des professionnels de santé et en particulier la formation et rôles des infirmiers dans le pays.

- **Le stage**

Présentation de la synthèse des recherches effectuées et des contacts qui permettent une connaissance du terrain de stage : domaine d'activité (hôpital, dispensaire...), pathologies prévalentes, techniques de soins...

Les objectifs du stage sont formulés de manière collective en cas de départ groupé.

Les objectifs individuels doivent apparaître dans la lettre de motivation.

- **Transport et hébergement**

Le transport prend en compte plusieurs possibilités. Quand ils sont possibles, les déplacements à plus faible émission carbone seront privilégiés.

Les conditions d'accueil, d'hébergement, les personnes ressources doivent figurer dans le dossier.

- **Le projet de financement**

Le coût du projet est chiffré et les actions envisagées pour le financer sont détaillées. Les frais en lien avec le stage sont à la charge de l'étudiant : transport, hébergement, nourriture.

La directrice peut autoriser l'organisation d'actions de collecte de fonds sur demande écrite.

L'établissement n'adhère pas encore au programme Erasmus mais l'application ERASMUS propose une estimation du coût de vie pour la plupart des villes européennes.

Indiquer si vous souhaitez bénéficier du programme régional d'aide à la mobilité des étudiants (Bourse PRAME). Un accompagnement administratif pourra être proposé.

Attention le montant de cette bourse dépend du quotient familial.

Rappel des normes de présentation

- Document au format numérique, écrit de 15 à 20 pages maximum avec :
page de garde comprenant : Nom et prénom de l'étudiante et de l'Institut -
Promotion et année de formation
- Présence d'un sommaire et d'une pagination
- Présence d'une bibliographie, en fin de document, citant les sources
- Police « Times New Roman ou Arial » en 12.
- Interligne 1,5. Texte justifié.
- Marges : 2,5 cm

7- Avant le stage

L'étudiant doit fournir :

- Une copie de la carte d'identité ou du passeport selon la destination
- Un visa si demandé dans le pays d'accueil
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité précisant la couverture à l'étranger et le rapatriement
- Une attestation d'assurance professionnelle
- Une copie de la carte européenne d'assurance maladie
- Une attestation de vaccination selon les recommandations pour le pays de destination

Anticiper l'achat des titres de transport et prévoyez une assurance annulation.

8- Pendant le stage

L'étudiant est contact avec l'institut de formation au moins une fois lors de son arrivée et une fois en milieu du stage.

Comme pour tout stage, il demande des temps d'évaluation sur les acquisitions des compétences.

Il communique avec son référent pédagogique par l'intermédiaire de la plateforme Moodle®, par mail, par WhatsApp ou système (Team's, Zoom) qui seront définis avant le départ selon le pays de destination.

9- Après le stage

L'étudiant s'engage

- à remettre les documents de stage au référent pédagogique lors de l'entretien de retour de stage.
- à rendre compte de son expérience aux autres étudiants et à l'équipe pédagogique ainsi que lors des manifestations comme la Journée porte ouverte, le salon de l'étudiant, le forum de l'emploi...

Le but est de rendre visible ces expériences et de donner envie aux étudiants de s'engager dans ce type de projet. Vous insisterez sur :

- Les caractéristiques du lieu de stage
- Les situations emblématiques de soins rencontrées, les actes et activités prévalents réalisés
- Votre questionnement, vos étonnements, par rapport aux pratiques de soin observées et à l'écart que vous avez mesuré avec celles mises en œuvre en France
- Votre analyse individuelle ou partagée par rapport à vos pratiques, votre posture d'étudiante, vos expériences...
- Les compétences que vous pensez avoir développées durant ce stage et leur transférabilité
- La conclusion énoncera en quoi ce stage vous a enrichi, de son élaboration à sa réalisation, tant au niveau professionnel que personnel.

Des photographies et vidéos viendront illustrer vos propos.

10- Reconnaissance de la mobilité

Le stage hors métropole est pris en compte comme tous les autres stages.

Les 8 ECTS (8 semaines) sont attribués par la commission d'attribution des crédits selon les mêmes modalités que pour les stages en métropole :

- du nombre d'heures réalisées (planning des heures réalisées)
- des apprentissages réalisés (feuille d'acquisition des compétences en stage)

La sélection finale des projets de stage hors métropole susceptibles d'obtenir un financement est réalisée par le comité de validation des stages hors métropole.

Le stage hors métropole fera l'objet d'une mention dans le supplément au diplôme.

11- Sélection et validation des projets

Le comité, présidé par la Directrice se réunit au plus tard, le 31 juillet de l'année n-1. Il s'appuie sur les critères de sélection ci-dessous, l'avis du référent pédagogique et le dossier scolaire.

Tous les dossiers sont évalués.

Une réponse est faite dans le mois qui suit la réunion du comité de sélection. Toute réponse négative est argumentée.